

431. N'est-ce pas l'usage que l'ingénieur-en-chef d'une entreprise aussi importante nomme ses assistants et ait le contrôle de tous les travaux?—C'est mon avis que l'ingénieur-en-chef doit avoir le contrôle absolu de son personnel d'ingénieurs.

*M. Walsh.*—Mais alors, l'acte aurait dû préciser que les nominations d'ingénieurs étaient faites par l'ingénieur-en-chef et non par les commissaires.

*M. Mackenzie.*—L'acte a pu être formulé de la sorte pour laisser un certain contrôle au parlement, sans gêner l'ingénieur-en-chef. Il a été démontré, l'autre jour, que l'ingénieur avait été contrôlé dans le tracé, et nous constatons aujourd'hui qu'il ne peut nommer son personnel.

*M. Mackenzie.*—Cela met l'ingénieur-en-chef dans une position très-fausse. Pourquoi diviser la responsabilité entre deux catégories de personnes?

*M. Walsh.*—Dans une lettre de M. Fleming qui était annexée à son rapport de la dernière session, il est fait mention du personnel. Pour le choix des personnes, les commissaires ont usé de leurs privilèges, mais c'est M. Fleming qui a fixé le nombre des employés. (Ici M. Walsh lit la lettre en question.) Dans cette lettre, M. Fleming prétend, avec raison, fixer l'effectif du personnel.

*M. Mackenzie.*—Je n'aime pas qu'on lésine avec les hommes spéciaux habiles.

*M. Fleming.*—Il nous est très-difficile de garder de bons ingénieurs à cause de l'exiguité des salaires, et de l'exiguité encore plus grande des sommes accordées pour frais de route.

*M. Mackenzie.*—J'ai examiné les chiffres des salaires, et je les trouve trop faibles. Je n'ai pas toujours eu cette opinion, mais j'aime à m'en rapporter à l'expérience reconnue de M. Fleming.

432. *L'Hon. Sir A. T. Galt.*—Voulez-vous dire que le choix du personnel doit être entièrement laissé à M. Fleming?

*M. Mackenzie.*—Oui.

*L'Hon. Sir A. T. Galt.*—Je ne puis partager votre opinion. Il me semble que les commissaires doivent avoir contrôle sur un personnel de l'efficacité duquel on les tient responsables.

*M. Mackenzie.*—L'ingénieur-en-chef devrait recommander les nominations qui devraient être faites par le gouvernement ou les commissaires, à moins qu'il n'y ait de bonnes raisons à l'encontre. Je voudrais laisser aux commissaires un certain contrôle dont ils seraient tenus responsables.

433. *M. Walsh.*—N'est-il pas vrai, M. Fleming, qu'un grand nombre des employés n'étaient pas sur la ligne lorsque la commission a été formée, et qu'ils ont été nommés sur votre recommandation?—Oui. Mais j'objecte à la nomination, sans mon consentement, d'employés pour les actes desquels je suis responsable. Je crois qu'on devrait toujours me consulter.

434. Dans la plupart des cas, vous connaissiez les personnes nommées?—Oui; mais quelquefois tel n'était point le cas, et vous savez que j'ai protesté.

435. *M. Gibbs.*—Mais qu'arrive-t-il si les employés nommés sont incapables?—Alors l'ingénieur-en-chef devrait pouvoir les suspendre.

436. *M. Mackenzie.*—Avez-vous ce pouvoir?—Pas que je sache.

437. *M. Walsh.*—Ne savez-vous pas qu'on a envoyé une circulaire disant que les employés incapables seraient démis?—Oui, je le sais.

438. *M. Gibbs.*—Des rapports ont-ils été faits contre certains employés incapables?—